



ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.

**RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU
FONDATEUR ET PRÉSIDENT EXÉCUTIF DU CONSEIL**

Approuvé par le conseil d'administration le 17 juin 2014

**Rôle et responsabilités
du fondateur et président exécutif du conseil**

I. RÔLE

Dans l'exercice de ses fonctions, le fondateur et président exécutif (le « **président exécutif** ») du conseil d'administration (le « **Conseil** ») d'Alimentation Couche-Tard inc. (la « **Société** ») prend toutes les mesures raisonnables afin que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités de gestion de la Société et de supervision de la gestion de ses activités de façon efficace. Le président exécutif est responsable de la gestion, du perfectionnement et de l'efficacité du Conseil. Il guide et dirige le Conseil dans l'accomplissement de toutes ses tâches. De plus, dans le cadre de ses fonctions et en collaboration avec le président et chef de la direction, il consacrerait une portion de son temps aux affaires commerciales et aux dossiers d'acquisitions de la Société.

II. RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du président exécutif sont les suivantes :

En relation avec le Conseil et les comités

1. En collaboration avec l'administrateur principal, veiller à ce que les responsabilités du conseil d'administration soient bien comprises tant par le conseil lui-même que par la direction, et que les lignes de démarcation entre les responsabilités de l'un et de l'autre soient clairement comprises et respectées. Ils veillent à ce que le conseil d'administration fasse son travail et n'essaie pas de faire celui de la direction.
2. En collaboration avec l'administrateur principal, coordonner la préparation de l'ordre du jour des réunions du Conseil.
3. Présider le Conseil et les assemblées générales annuelles et spéciales des actionnaires.
4. Veiller à ce que les administrateurs reçoivent des informations exactes, pertinentes et claires sur les performances actuelles de la Société, les informer de tous les développements et les tendances futures probables importantes afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées et leur fournir des conseils pour favoriser le succès de la Société et l'adhésion de tous les employés de Couche-Tard.
5. Faciliter et encourager la contribution et la participation active des membres du Conseil.
6. Identifier les besoins de développement du conseil dans son ensemble afin d'améliorer son efficacité.
7. Faire en sorte que les relations entre le Conseil et la direction aient un caractère professionnel et constructif. En collaboration avec l'administrateur principal, veiller à ce que, dans la conduite des réunions du Conseil, suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse des dossiers pertinents, et à ce qu'une saine culture de gouvernance se développe au sein de la Société.
8. S'assurer, en collaboration avec le comité de ressources humaines et de régie d'entreprise, de préparer une relève au sein du conseil.
9. Assister, à sa convenance, aux réunions des comités du Conseil.

**Rôle et responsabilités
du fondateur et président exécutif du conseil**

10. Agir à titre de personne-ressource et de conseiller auprès des membres du Conseil ainsi que des comités du Conseil, notamment auprès du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise en ce qui concerne le rendement du président et chef de la direction, et s'assurer que les comités fassent rapport au Conseil de leurs activités.

En relation avec les affaires commerciales

1. En collaboration avec le président et chef de la direction, représenter la Société auprès des actionnaires, des partenaires d'affaires ou d'autres instances externes, parties prenantes de la Société et employés.
2. Participer à des colloques externes afférents aux obligations de la Société en tant que membre dans l'industrie des magasins d'accommodation et de la vente au détail.
3. En collaboration avec le président et chef de la direction, s'assurer que le plan stratégique est bien communiqué au Conseil et que toutes les décisions de haute importance sont approuvées par le Conseil en temps opportun.
4. Conseiller le président et chef de la direction et le soutenir dans son objectif de bâtir une équipe de haute direction efficace et qualifiée afin d'assurer l'exécution diligente du plan stratégique de la Société.
5. Participer à l'examen des résultats et du processus de budgétisation.
6. Assurer un équilibre approprié entre les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes (employés, clients et fournisseurs etc.).
7. En collaboration avec le président et chef de la direction de la Société, veiller à ce que toutes les politiques et procédures de la Société soient suivies et soient conformes aux normes les plus élevées.
8. Assurer que la culture de la Société est comprise et appliquée par les employés et consolidée
 -

En relation avec les acquisitions

1. En collaboration avec le président et chef de la direction de la Société, identifier de nouvelles opportunités commerciales et d'acquisitions.
2. En collaboration avec les membres de la haute direction, explorer et étudier de nouvelles opportunités d'affaires.

* * * * *